

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

### Délibération du 7 décembre 2012 du conseil d'administration de la RATP

NOR : TRAT1241993X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

#### **Avant-projet – Prolongement de la ligne 14 à Mairie-de-Saint-Ouen**

Le conseil d'administration approuve l'avant-projet de l'opération de désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14.

Conformément au code des transports, la maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée conjointement par la RATP et le STIF.

Ce projet concerne principalement la construction de 5,8 km de tunnel de voie principale, quatre stations, dont deux en correspondances avec la ligne 13, et un site de maintenance et de remisage. Ce prolongement de la ligne 14 doit permettre une décharge de la ligne 13 de 23 % environ.

L'adaptation des installations et des stations existantes de la ligne 14, pour une exploitation à 8 voitures, devra être réalisé concomitamment à la mise en service du prolongement à Mairie-de-Saint-Ouen.

Le financement de cette opération, estimée à 1200 M€ aux conditions économiques de janvier 2008, hors coûts du matériel roulant, est prévu par le « Protocole-cadre de financement relatif aux financements-Désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 Saint-Lazare à Mairie-de-Saint-Ouen et adaptation des stations existantes ».

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN